

Exemples de budget pour des familles avec 3 enfants

Ces exemples se fondent sur des chiffres moyens suisses, cf. page 2.

Pour une planification de budget personnalisée, veuillez vous adresser à l'un de nos centres de conseil.

Revenus nets par mois sans 13 ^e salaire	6'500	7'000	7'500
Frais fixes			
Logement	1'750	1'850	2'000
Impôts	310	400	480
Caisse maladie LAMal (sans réduction des primes)	960	960	960
Assurance ménage, assurance responsabilité civile privée	40	50	50
Ligne fixe, Internet, TV, téléphone portable adultes, Serafe	160	160	160
Electricité	70	70	70
Transports publics	210	210	210
	3'500	3'700	3'930
Ménage			
Produits alimentaires, boissons non alcoolisées ¹	1'100	1'150	1'150
Charges ²	190	210	210
	1'290	1'360	1'360
Dépenses personnelles			
Femme Vêtements, chaussures	90	90	100
Argent de poche (coiffeur, loisirs, hors tabagisme)	130	140	150
Homme Vêtements, chaussures	90	90	100
Argent de poche (coiffeur, loisirs, hors tabagisme)	130	140	150
Enfants Vêtements, chaussures	190	200	200
Argent de poche (cf. lignes directrices argent de poche)	60	60	60
	690	720	760
Provisions			
Franchise annuelle (minimum), quote-part (part)	110	110	110
Dentiste, opticien	90	90	90
Cadeaux	60	60	70
Loisirs communs, école, camps	130	150	170
Imprévus (réserve)	140	160	180
	530	570	620
Montant disponible			
Garde d'enfant, frais de déplacement professionnel, assurance complémentaire LCA, PC, formation continue, prévoyance, animaux domestiques, épargne, voiture, vacances, etc.	490	650	830
	6'500	7'000	7'500

¹ Ajouter CHF 50.- à CHF 100.- de produits alimentaires et boissons pour les jeunes à partir de 12 ans.

² Soins corporels, médicaments, lessive et produits nettoyants, frais d'élimination des déchets, menues dépenses du quotidien, coiffeur enfants

Explications et informations quant aux lignes directrices 2019/2020

Ces chiffres sont des moyennes nationales. Ils ont été obtenus à partir des statistiques fédérales et des portails de comparaisons correspondants et reposent en partie sur les valeurs empiriques des conseillers et conseillères en budget de l'association faîtière Budget-conseil Suisse.

Il peut y avoir des variations considérables entre les régions et les cantons (en particulier concernant les loyers, les impôts et les caisses maladie), qui ne peuvent donc pas être prises en compte.

Les exemples de budget présentent les principaux postes de dépenses mais ne constituent pas un budget personnel.

Pour les classes de revenus inférieures, le minimum vital fixé par la législation relative à l'aide sociale sert de référence.

Le montant des impôts dépend de l'activité (temps partiel ou temps plein, 13^e mois, primes) et, pour les personnes seules avec enfant(s), du montant de la pension alimentaire. Les dépenses variables (prévoyance, frais de santé, frais de garde extra-familiale, frais professionnels, etc.) ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Le coût du logement représente environ un quart du revenu mensuel net. Dans les faits, les ménages peuvent consacrer jusqu'à un tiers de leurs revenus au logement. Selon les cas, il est recommandé de réfléchir à des solutions alternatives de logement (collocation ou chambre meublée par exemple) afin d'adapter le coût du loyer au budget global.

Pour ce qui concerne la prime d'assurance-maladie, le montant est calculé pour une assurance de base selon la LAMal, sans couverture accident (sauf pour les enfants). Aucune réduction de prime individuelle n'a été prise en compte. Il convient d'examiner au cas par cas s'il est possible d'obtenir une réduction, ce qui permettrait d'alléger le budget.

Le poste des dépenses liées à la nourriture et aux boissons non alcoolisées ne comprend pas les boissons consommées au restaurant, la réception d'invités ni les boissons alcoolisées.

Concernant les réserves relatives aux frais de santé, le budget repose sur une franchise minimale de CHF 300.– pour les adultes et de CHF 0.– pour les enfants.

Quant aux frais de déplacement en transports publics, nous avons procédé à une comparaison des tarifs de plusieurs réseaux. En pratique, les prix augmentent chaque année. Les montants pris en compte correspondent à ce qui suit:

- Personne seule: Abonnement aux transports publics; demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- Couple: Personne active: Abonnement aux transports urbains; demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- Partenaire: Demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- Familles: Personne active: Abonnement aux transports urbains; demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- Partenaire: Demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
- PLUS: CHF 10.– supplémentaires par enfant pour la carte Junior et quelques trajets
- Personnes seules avec enfant(s): Abonnement aux transports urbains; demi-tarif + minimum de trajets pour que l'abonnement demi-tarif soit avantageux
-

L'indemnité de travail est calculée sur la base d'une à une heure et demie de travail par jour. Les chiffres d'Agridea et de l'ESPA servent de référence.

Les institutions souhaitant commander des directives sans filigranes à des fins commerciales payantes peuvent contacter l'association faîtière Budget-conseil Suisse à l'adresse suivante: info@budgetberatung.ch